

Concertation publique du projet Emil'Hy – Fiche thématique

L'étude Faune-Flore réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale

I. Méthodologie

Dans le cadre du dépôt d'un **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour le projet Emil'Hy** porté par la société GazelEnergie, une étude d'impact environnemental doit être réalisée. Les impacts sont étudiés sur 3 milieux, dont le **milieu naturel** regroupant des caractéristiques propres au site comme les richesses naturelles et **l'environnement faunistique et floristique**.

Lors de l'instruction du DDAE, la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** prendra en compte les enjeux de biodiversité, lesquels seront publiés après validation du DDAE ; l'étude Faune Flore qui sera validée par l'administration sera intégrée dans le dossier de l'enquête publique.

La concertation publique a pour objectif d'informer et recueillir les remarques du public avant le dépôt du DDAE.

Dans ce contexte, GazelEnergie porte à la connaissance du public la synthèse des principaux enjeux faune-flore identifiés à ce stade du projet, ayant réalisé un pré-diagnostic et ayant développé des projets déjà autorisés par la DREAL sur le site Émile Huchet

Ce descriptif ne préjuge en rien et ne peut se substituer à l'analyse et aux recommandations que la DREAL sera amenée à formuler dans le cadre de l'instruction du DDAE.

II. Description de l'état initial de la faune et de la flore du site d'installation du projet Emil'Hy

1. Zonage du site

En prévision de l'étude d'impact, le site d'implantation du projet Emil'Hy a ainsi fait l'objet d'une démarche d'inventaires sur différents zonages d'étude.

La **zone d'étude (70 ha)** est le périmètre au sein duquel le projet est susceptible d'être développé, couvrant globalement l'ensemble de la Centrale Émile Huchet. Elle est accompagnée d'une **zone d'étude élargie (ZEE) (20,4 ha)**, étant une zone tampon à environ 50m autour de la zone d'étude permettant d'étendre les prospections d'influence du projet. Une **zone d'étude éloignée (90,4 ha)** est aussi dessinée, prenant en considération d'autres écosystèmes dans un périmètre plus large d'un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

Pour rappel : Le projet Emil'Hy n'occupera qu'une partie de la zone d'étude de l'état initial (7 ha), dont l'emprise foncière est bien comprise dans la zone d'étude.

Les espaces naturels patrimoniaux à proximité du site ont été inventoriés, à savoir :

- Un **site Natura2000** situé à environ 1,5 km du site d'installation. C'est une zone spéciale de conservation de la faune et de la flore. Deux zones spécifiques ont été identifiées à 0,9 et 2,4 km de la zone d'étude, le site des Mines du Warndt et le site de Warndt.
- Une **réserve biologique dirigée** située à environ 1,5 km du site d'exploitation. C'est une zone de protection et de gestion conservatoire d'habitats naturels remarquables ou rares ou menacés.
- **Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I** en bordure de site. Il s'agit des « Forêts de Warndt à Saint-Avold » et des « Sites à amphibiens de Saint-Avold Nord ». Ce sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel, mais qui n'ont pas de statut réglementaire à proprement parler.
- Une **Zone Humide** faisant partie de la Zone Humide SAGE Bassin Houiller, à environ 500 m du site d'installation mais non comprise dans la zone d'étude.
-

2. Méthodologie de la collecte des données

La méthodologie des études faunes flores impose des collectes de données sur un pas de temps de quatre saisons afin d'avoir une vision de la biodiversité présente sur l'ensemble d'une année. Après la définition des zones d'études, les experts écologues et naturalistes ont donc effectué des inventaires de terrain sur une année, entre 2022 et 2023. Ces inventaires ont permis de caractériser les habitats et de relever les espèces floristiques et faunistiques présentes.

Des ressources et bases de données existantes ont également été utilisées, ainsi que des sites internet spécialisés (FAUNE Lorraine, Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel, ...).

Le diagnostic écologique présente ces différents groupes d'étude :

- Habitats (réunion d'un ensemble d'être vivant et de leurs interactions)
- Flore et espèces envahissantes (espèces végétales)
- Zones Humides (zone dans laquelle le principal facteur de contrôle du milieu est l'eau)
- Faune (espèces animales)
- Équilibre biologique, continuité et fonctionnement écologiques

Pour tous les groupes étudiés, un même référentiel taxonomique a été utilisé (référentiel TAXREF). C'est un document servant de base de référence pour la nomenclature et la classification des espèces connues. Chaque groupe d'étude a bénéficié d'une méthode de recensement différente avec des instruments et indicateurs adaptés.

3. Évaluation et analyse

Pour l'étude des **habitats, de la flore et de la faune**, des inventaires terrains ont été couplés d'une bio-évaluation permettant l'évaluation de paramètres biologiques déterminant l'état global d'un environnement.

Les résultats ont ensuite été classés par niveau **d'enjeu régional de conservation**, traduisant la nécessité de conserver l'espèce ou l'habitat à l'échelle régionale, et par **niveau d'intérêt de la ZEE** pour cet habitat ou cette espèce. Ce niveau d'intérêt est attribué en fonction de la présence et de l'activité de l'espèce ou de l'habitat dans la zone d'étude. La fusion de ces deux paramètres représente les enjeux écologiques pour ces espèces et habitats. **Cela se traduit par l'enjeu de conservation au sein de la zone d'étude.**

L'étude a notamment identifié deux espèces ayant un enjeu régional de conservation et d'intérêt fort à très fort pour la zone de projet Emil'Hy, à savoir :

Le Crapaud vert

La zone d'étude ne contient pas d'habitat des crapauds verts mais elle correspond à une zone de transit et de déplacement de ces populations. Cette espèce est particulièrement menacée par les activités industrielles.

Le Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin se niche en hauteur en milieu rupestre, mais aussi en site artificiel et sur des constructions humaines, comme sur les bâtiments inoccupés les plus hauts de la centrale Émile Huchet. Ce fut le cas dans deux cheminées présentes sur le site de la centrale ayant fait l'objet d'une demande de dérogation de démantèlement. Le site est également une zone de chasse pour l'espèce. Cette espèce est principalement menacée par la dégradation de ses habitats et la perte de ses ressources alimentaires.

Au sujet des **continuités écologiques** du site, la zone d'étude a été évaluée comme un réservoir de biodiversité pour les milieux humides et aquatiques et les milieux forestiers. Elle est également située en bordure de corridors écologiques. Même si les alentours du site présentent de bonnes fonctionnalités, le déplacement des espèces au sein de la zone d'étude est contraint par l'activité industrielle.

4. Les premières solutions envisagées à la suite de cet état initial

Le site d'implantation suscite donc une attention particulière de la part de GazelEnergie en matière d'impacts sur la faune et la flore, comptant des enjeux faunistiques et floristiques faibles et à moyen terme nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

Concernant le **Crapaud vert**, afin de limiter au minimum l'impact des travaux sur cette espèce, des barrières de défense seront mises en place avant le démarrage des travaux pour empêcher la destruction d'individus au sein des emprises de chantier et une surveillance particulière vis-à-vis de la création d'ornières sera mise en place. L'application et l'adéquation de ces mesures seront vérifiées tout au long du chantier par un écologue.

Pour le **Faucon pèlerin**, une mesure compensatoire a été proposée dans le cadre de la destruction des tours aéroréfrigérantes, en concertation avec des associations environnementales, pour procéder à la reconstitution des habitats de reproduction, via la

mise en place de deux nichoirs sur des structures hautes au sein du complexe de la centrale : un château d'eau et un mât. Par ailleurs, les travaux préparatoires du site sont prévus et mis en œuvre en dehors de la période de reproduction du Faucon pèlerin.

III. Prochaine étape

La prochaine étape est d'évaluer plus précisément les impacts du projet Emil'Hy dans le cadre de la préparation du DDAE actuellement en cours et notamment d'approfondir la réflexion sur la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) afin de proposer et faire valider les mesures adéquates pour conserver la continuité écologique du site.